



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-630

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients**

75-2021-11-10-00017 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale (2 pages)	Page 3
75-2021-11-10-00016 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)	Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-11-10-00017

Arrêté directorial modifiant l'arrêté  
n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant  
délégation de signature de la direction générale

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 3 de l'arrêté n°75-2020-10-19-003 susvisé, est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Mme Séverine SAUNIER, directrice des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSI, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laëtitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëtitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT, attachée d'administration hospitalière, à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège, et à Mme Sophie FILLION, attachée d'administration hospitalière, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS Directeur adjoint de la Direction des ressources du Siège et à M. Frédéric LOROTTE, ingénieur hospitalier, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS et de M. Frédéric LOROTTE, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS et en son absence à M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoints des cadres hospitaliers, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège ».

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

10 NOV. 2021



Martin HIRSCH

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-11-10-00016

Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant  
délégation de signature aux directeurs de pôles  
d'intérêt commun de l' Assistance publique -  
hôpitaux de Paris

Arrêté directeur modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Le Directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2021-110 0001 du 5 novembre 2021 nommant Madame Vanessa FAGE MOREEL directeur des ressources humaines par intérim à compter du 8 novembre 2021.

Arrête :

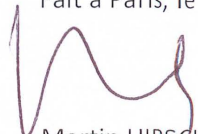
**Article 1**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 susvisé est modifié comme suit :

- « Madame Vanessa FAGE MOREEL, directrice des ressources humaines par intérim »

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 NOV. 2021  
  
Martin HIRSCH